

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2987

6 décembre 2011

### SOMMAIRE

<b>Advent Appollo (Luxembourg) S.à r.l. ..</b>	<b>143375</b>	<b>OCM Luxembourg POF IV S.à r.l. ....</b>	<b>143361</b>
<b>BISSELL International Finance Company, S.à r.l. ....</b>	<b>143363</b>	<b>O.I.A. s.à r.l. ....</b>	<b>143361</b>
<b>CPPIB Credit Investments European Hol- dings S.à r.l. ....</b>	<b>143330</b>	<b>Olibrami S.A. ....</b>	<b>143361</b>
<b>ECIP M S.A. ....</b>	<b>143343</b>	<b>Olmitec S.à r.l. ....</b>	<b>143361</b>
<b>M2 ....</b>	<b>143340</b>	<b>OMG Immobilien S.à r.l. ....</b>	<b>143362</b>
<b>MGK Immobilière S.à r.l. ....</b>	<b>143330</b>	<b>Optotec S.A. ....</b>	<b>143362</b>
<b>Mission Systems International S.à r.l. ...</b>	<b>143376</b>	<b>OPTrust Infrastructure Europe I ....</b>	<b>143362</b>
<b>Mitaka Capital Partners S.à r.l., S.C.A. ..</b>	<b>143330</b>	<b>Osteria Saponi + Profumi Della Terra S.à r.l. ....</b>	<b>143362</b>
<b>MOGEBA, Light and Sound S.à r.l. ....</b>	<b>143339</b>	<b>Ostholt Tankschiff S.à r.l. ....</b>	<b>143363</b>
<b>Moneyline Telerate (Global) S.à r.l. ....</b>	<b>143340</b>	<b>Pandomus ....</b>	<b>143372</b>
<b>Multi-Strategy Portfolio ....</b>	<b>143340</b>	<b>Peinture Marc Feltus Sarl ....</b>	<b>143372</b>
<b>Naxos Finance S.A. ....</b>	<b>143341</b>	<b>Perlita Car S.à r.l. ....</b>	<b>143372</b>
<b>Net Services GmbH ....</b>	<b>143340</b>	<b>PG International S.A. - Polaris Group In- ternational S.A. ....</b>	<b>143373</b>
<b>New Papers Holding S.A. ....</b>	<b>143341</b>	<b>Phantom Holding S.à r.l. ....</b>	<b>143373</b>
<b>Nexthouse 1 S.à r.l. ....</b>	<b>143341</b>	<b>Phantom S.à r.l. ....</b>	<b>143374</b>
<b>NFS S.A. ....</b>	<b>143342</b>	<b>Pharmahold S.A. ....</b>	<b>143373</b>
<b>Nordstad Immobilière S.A. ....</b>	<b>143341</b>	<b>Phoenix Investment S.à r.l. ....</b>	<b>143372</b>
<b>Northern Beach S.A. ....</b>	<b>143343</b>	<b>Picus, S.à r.l. ....</b>	<b>143373</b>
<b>Novainvest Holding S.A. ....</b>	<b>143343</b>	<b>Platifer S.à r.l. ....</b>	<b>143374</b>
<b>Novertec S.A. ....</b>	<b>143343</b>	<b>P.N. Seafood S.A. ....</b>	<b>143363</b>
<b>Now Pharm A.G. ....</b>	<b>143360</b>	<b>Poolco 1 S.A. ....</b>	<b>143374</b>
<b>Nutribox S.à r.l. ....</b>	<b>143360</b>	<b>P.R.T. ....</b>	<b>143372</b>

**MGK Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3428 Dudelange, 1, route de Boudersberg.  
R.C.S. Luxembourg B 118.556.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832  
L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011148269/13.

(110172303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Mitaka Capital Partners S.à r.l., S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 119.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011148271/10.

(110171795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.108,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 151.453.

In the year two thousand eleven, on the thirtieth day of August,  
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.453 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on February 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 684 dated March 31, 2010.

There appeared:

CPPIB Credit Investments Inc., a corporation organised under the laws of Canada, having its registered office at One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, Ontario, M5C 2W5, Canada, registered with the Industry Canada under number 707726-2 (the Sole Shareholder),

duly represented by Pedro Reis da Silva, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
  1. Suppression of the nominal value of the existing shares;
  2. Change of the financial year so that the financial year begins on the first (1) of September and ends on the thirty-first (31) of August of each year, it being understood that the current financial year, which started on the first (1) of April 2011 shall end on the thirty-first (31) of August 2011;
  3. Acknowledgement and acceptance of the resignation of members of the board of managers of the Company and vote of discharge;
  4. Appointment of new members of the board of managers;

5. Change of the registered office to the following address: 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and subsequent amendment of article 2.1 of the Company's articles of association;

6. Conversion of the functional currency of the subscribed share capital of the Company into United States Dollar (USD), it being understood that should the amount of the share capital be a decimal number after conversion, such amount will be rounded down to the nearest whole number and the excess amount will be allocated to the share premium account of the Company;

7. Conversion of the five hundred (500) shares without nominal value into a number of shares equal to the Company's share capital in USD, subsequent reintroduction of a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share;

8. Conversion of all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars;

9. Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares), and subsequent conversion of the existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares and (ii) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS), having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, and subsequent amendment to articles 5, 6, 15 and 16 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect inter alia the change of currency and the creation of new classes of shares;

10. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 250,000), by way of the creation and issue of a sufficient number of Ordinary Shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1) in order for the aggregate value of all the Ordinary Shares to represent an amount of USD 25,000 in the Company's share capital and a number of MRPS with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each sufficient to represent the remaining value of the capital increase;

11. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 8. above by way of a contribution in cash;

12. Subsequent amendment and restatement of articles 5.1 and 13.1 in the Articles; in order to reflect inter alia the increase of the share capital and the change of financial year;

13. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff, to proceed on behalf of the Company to the registration of such changes; and

14. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the shares, which is currently set at twenty-five Euro (EUR 25) per share, so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now represented by five hundred (500) shares, without nominal value.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so that the financial year begins on the first (1) of September and ends on the thirty-first (31) of August of each year, it being understood that the current financial year, which started on the first (1) of April 2011 shall end on the thirty-first (31) of August 2011.

*Third resolution*

The Sole Shareholder acknowledges and resolves to approve the resignations of Andreas Demmel, Ganash Lokanathen and Marc Keirstead as managers of the Company effective as of the date hereof and resolves to grant to each of them full discharge for the performance of their duties as managers from the date of their appointment until the date of their resignation.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company as of the date hereof for an indefinite time:

*Class A Manager:*

- Alfred Chuang, born in the Philippines on the twenty-fourth (24) of May 1979, with professional address at One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, Ontario M5C 2W5.

*Class B Managers:*

- Olivier Dorier, born on the twenty-fifth (25) September 1968 in Saint-Rémy (France), with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Herman Schommarz, born on the twentieth (20) of November 1970 in Amersfoort (South-Africa), with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the Company's registered address in the municipality of Schuttrange to the following address: 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. Article 2.1 of the Company's articles of association shall be amended accordingly and shall therefore read as follows:

“ **2.1.** The registered office of the Company is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the functional currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollar (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable as at August 29, 2011 (i.e., EUR 1 = USD 1,4487) so that the share capital of the Company is now set at eighteen thousand one hundred and eight Euro (EUR 18,108) represented by five hundred (500) shares without nominal value, it being understood that an amount of seventy five United States Dollar cents (USD 0,75) shall be allocated to the share premium account of the Company.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the five hundred (500) shares without nominal value into eighteen thousand one hundred and eight (18,108) shares without nominal value and resolves to reintroduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1) per share. The Sole Shareholder acknowledges that, as a result thereof, the share capital of the Company is now set at eighteen thousand one hundred and eight United States Dollars (USD 18,108) represented by eighteen thousand one hundred and eight (18,108) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder finally resolves to convert all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars.

*Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares), and subsequent conversion of the eighteen thousand one hundred and eight (18,108) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares, and (ii) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) all having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and to amend Articles 5, 6, 15 and 16 to set forth the rights and features of the MRPS. The articles shall therefore read as follows:

“ **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at eighteen thousand one hundred and eight United States Dollars (USD 18,108), represented by eighteen thousand one hundred and eight (18,108) Ordinary Shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and zero (0) MRPS, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares".

5.2. The share capital (Ordinary Shares and MRPS) may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts which may be connected to classes of Shares as set out above.

5.4. The holders of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Ordinary Shares. The holders of MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of MRPS.

5.5. All MRPS are issued in the form of redeemable shares and the redemption of the MRPS can only be made in accordance with applicable Luxembourg law by means of sums available for distribution pursuant to Luxembourg law (distributable funds, inclusive of any reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose and through extraordinary general meeting of shareholders. Provided that such redemption is allowed under Luxembourg law, the MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) in any circumstances whatsoever, the Company shall redeem all of the MRPS then in issue upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the MRPS are issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of MRPS is entitled to request (in one or several times) the redemption of all or part of the MRPS by the Company with prior notice; and

(iii) the redemption price of the MRPS to be redeemed will be equal to the face value of the redeemed MRPS plus any share premium (if any) attached to the MRPS and that is attributable to the MRPS so redeemed.

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption and through the extraordinary general meeting of partners resolving on such redemption.

5.6. All MRPS are issued in the form of convertible Shares into Ordinary Shares. MRPS shall be automatically converted pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert into Ordinary Shares all or part of the MRPS;

(ii) In this case, the MRPS shall be automatically converted into a fixed number of Ordinary Shares equal to the respective MRPS par value and attached share premium that is attributable to the MRPS so converted. No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Company may (in case of decimals) round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

Converted MRPS shall be cancelled forthwith after redemption.

5.7. By adopting the Articles, the General Meeting resolves to amend the Articles in order to implement the changes of rights and obligations contemplated by this article 5.6 of the Articles, subject to the condition precedent of the written request of the holder of MRPS to convert the MRPS into Ordinary Shares. The General Meeting hereby empowers the Board to acknowledge the realisation of the above condition precedent in the presence of a Luxembourg notary public and to amend the Articles accordingly and, perform all actions that are necessary or useful for the purpose of implementing the conversion contemplated by article 5.6 of the Articles, including but not limited to the necessary amendment to the Share Register.

5.8. In case of dissolution/liquidation of the Company, the holder of MRPS will rank junior to all debts incurred by the Company but will rank senior to the holder of Ordinary Shares for the matters set forth in article 16 below.”

“ **Art. 6. Shares.**

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company’s share capital.”

Article 15 shall read as follows:

“ **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions. However, the following preferential distribution rules shall apply:

- in case of a distribution of contributions to share capital, the MRPS share capital must be fully reimbursed first before any such share capital distribution is made relating to the Ordinary Shares; and

- in case of a distribution of share premium reserves, the share premium attached to the MRPS must be fully reimbursed first before any such distribution of share premium reserves is made relating to the Ordinary Shares.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.”

Article 16 shall read as follows:

“16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the partners, adopted with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital. The partners appoint one or several liquidators, who need not be partners, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the partners, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. After payment of all third party and shareholder debts and liabilities of the company or deposit of any funds to that effect, the holder(s) of MRPS will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to the reimbursement of the percentage of MRPS share capital held by each of them in the Company and any outstanding share premium attached to these MRPS.

16.3. After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' claims notably resulting from reimbursements to MRPS holders according to article 16.2 above) or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage of the ordinary share capital and related share premium held by each of them in the Company.”

#### *Tenth resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of two hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 250,000) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand one hundred and eight United States Dollars (USD 18,108) consisting of eighteen thousand one hundred and eight (18,108) Ordinary Shares to two hundred sixty eight thousand one hundred and eight United States Dollars (USD 268,108), by way of the creation and issue of six thousand eight hundred ninety two (6,892) Ordinary Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) and two hundred forty three thousand one hundred and eight (243,108) MRPS with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, duly represented as stated above, declares that it subscribes for six thousand eight hundred ninety two (6,892) Ordinary Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) and two hundred forty three thousand one hundred and eight (243,108) MRPS with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to two hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 250,000) to be allocated as follows:

- an amount of six thousand eight hundred ninety two United States Dollars (USD 6,892) to the share capital account of the Company;
- an amount of seventy five United States Dollar cents (USD 0,75) to the share premium account attached to the Ordinary Shares; and
- an amount of two hundred forty three thousand one hundred and eight United States Dollars (USD 243,108) to the share premium account attached to the MRPS.

The amount of two hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 250,000) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Eleventh resolution*

In order to reflect the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and restate Articles 5.1 and 13.1, which will henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at two hundred sixty eight thousand one hundred and eight United States Dollars (USD 268,108), represented by twenty five thousand (25,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and two hundred forty three thousand one hundred and eight (243,108) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”), having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a “Share” and collectively as the “Shares”.”

“ **13.1.** The financial year begins on the first (1) of September and ends on the thirty-first (31) of August of each year.”

#### *Twelfth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to proceed on behalf of the Company to the registration of such changes.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.453 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger le 9 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C 684 daté du 31 mars 2010.

**A comparu:**

CPPIB Credit Investments Inc., une société régie par le droit canadien, dont le siège social est situé au One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, Ontario, M5C 2W5, Canada, immatriculée au Canada Industry sous le numéro 707726-2 (l'Associé Unique),

représentée par Pedro Reis da Silva, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales;
2. Modification de l'exercice social de sorte qu'il commence le premier (1) septembre et prenne fin le trente et un août de chaque année, étant entendu que l'exercice social actuel, qui a débuté le premier (1<sup>er</sup>) avril 2011, prendra fin le trente et un août 2011;
3. Prise d'acte et acceptation de la démission des membres du conseil de gérance de la Société et vote de la décharge;
4. Nomination de nouveaux membres du conseil de gérance;
5. Transfert du siège social à l'adresse suivante: 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;
6. Conversion de la devise d'usage du capital social souscrit de la Société en dollars américains (USD), étant entendu que si le montant du capital social après conversion comprend des décimales, il sera arrondi au nombre entier inférieur et le surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;
7. Conversion des cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale en un nombre de parts sociales équivalant au capital social de la Société en USD, réintroduction subséquente de la valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) par part sociale;
8. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'euro en dollars américains;
9. Création de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, soit (i) les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), et conversion subséquente des parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires et (ii) les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR) d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et modification subséquente des articles 5, 6, 15 et 16 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter entre autre le changement de devise et la création de nouvelles catégories de parts sociales;
10. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante mille dollars américains (USD 250.000) par voie de création et d'émission d'un nombre suffisant de Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) afin que la valeur totale des parts sociales ordinaires représente USD 25.000 dans le capital social de la Société et d'un nombre suffisant de PSPOR d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune pour représenter la valeur restante de l'augmentation de capital social;

11. Souscription et libération de l'augmentation de capital social décrite au point 8. ci-dessus par voie d'un apport en numéraire;

12. Modification subséquente et refonte des articles 5.1 et 13.1 des Statuts, afin de refléter entre autre l'augmentation de capital et la modification de l'exercice social;

13. modification du registre des associés de la société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, afin de procéder au nom de la Société à l'inscription de ces modifications; et

14. Divers.

III. l'associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales qui est actuellement de vingt-cinq euros (EUR 25) par part sociale, de sorte que le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à présent représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société de sorte que l'exercice social commence le premier (1) septembre et prenne fin le trente et un (31) août de chaque année, étant entendu que l'exercice social actuel, qui a débuté le premier (1) avril 2011, prendra fin le trente et un (31) août 2011.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique prend acte et accepte les démissions de Andreas Demmel, Ganash Lokanathen et Marc Keirstead en tant que gérants de la Société avec effet à la date des présentes et décide d'accorder à chacun d'eux entière décharge pour l'exécution de leur mandat de gérants à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société à partir de la date des présentes et pour une durée indéterminée:

*Gérant de classe A:*

- Alfred Chuang, né aux Philippines, le vingt-quatre (24) mai 1979, résidant professionnellement au One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, Ontario M5C 2W5.

*Gérants de classe B:*

- Olivier Dorier, né le vingt-cinq (25) septembre 1968 à Saint-Rémy (France), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Herman Schommarz, né le vingt (20) novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société dans la municipalité de Schuttrange à l'adresse suivante: 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. L'Article 2.1 des statuts de la Société sera modifié conformément et aura la teneur suivante:

« 2.1. Le siège social de la Société est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

*Sixième résolution*

L'associé Unique décide de convertir la devise la devise d'usage du capital social souscrit de la Société d'euro (EUR) en dollars américains (USD) au taux de change de la Banque Centrale Européenne applicable le 29 août 2011 (soit EUR 1 = USD 1,4487) de sorte que le montant du capital social de la Société est à présent fixé à dix huit mille cent huit dollar américains et soixante quinze cents (USD 18,108.75), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale, étant entendu qu'un montant de soixante quinze cents (USD 0,75) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

*Septième résolution*

L'associé Unique décide de convertir les cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale en dix huit mille cent huit (18,108) parts sociales sans valeur nominale et décide de réintroduire une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) par part sociale. L'Associé Unique prend acte que, à la suite de ce qui précède, le capital social de la Société est à présent fixé à dix huit mille cent huit dollar (USD 18,108) représenté par dix huit mille cent huit (18,108) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.



#### Huitième résolution

L'Associé Unique décide enfin de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'euros en dollars américains.

#### Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de créer des catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, soit (i) les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), et conversion subséquente des dix huit mille cent huit (18,108) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires et (ii) les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR) ayant toutes une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et de modifier les Articles 5, 6, 15 et 16 pour établir les droits et caractéristiques des PSPOR. Les articles auront désormais la teneur suivante:

##### « Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à dix huit mille cent huit dollars américains (USD 18,108), représenté par dix huit mille cent huit (18,108) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et zéro (0) PSPOR, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées. Les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires sont individuellement appelées une «Part Sociale» et collectivement appelées les «Parts Sociales».

5.2. Le capital social (les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR) peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Les associés peuvent décider de créer des réserves et/ou des comptes de prime d'émission qui peuvent être connectés aux catégories de Parts Sociales telles que décrites ci-dessus.

5.4 Tous les droits liés à la prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription des Parts Sociales Ordinaires seront exclusivement réservés aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires. Tous les droits liés à la prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription des PSPOR seront exclusivement réservés aux détenteurs de PSPOR.

5.5 Toutes les PSPOR sont émises sous forme de parts sociales rachetables et le rachat des PSPOR sera uniquement exécuté selon la loi luxembourgeoise applicable par utilisation des sommes disponibles pour distribution conformément à la loi luxembourgeoise (fonds distribuables, y compris toute réserve établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission) sur des revenus d'une nouvelle émission faite pour les besoins du rachat et décidée en assemblée générale extraordinaire des associés. A condition que ledit rachat soit autorisé selon la loi luxembourgeoise, les PSOR seront rachetées aux conditions suivantes:

(i) dans tous les cas, la Société rachètera toutes les PSPOR en circulation à la fin d'une période de treize (13) ans à partir de la date à laquelle les PSPOR ont été émises (la «Date Ultime de Rachat Obligatoire»);

(ii) nonobstant la Date Ultime de Rachat Obligatoire et à tout moment avant cette date, le détenteur de PSPOR pourra demander (à une ou plusieurs reprises), par un avis préalable, le rachat de tout ou partie des PSPOR par la Société; et

(iii) le prix de rachat des PSPOR à racheter sera équivalent à la valeur nominale des PSPOR rachetées plus toute prime d'émission (le cas échéant) liée aux PSPOR et qui est attribuable aux PSPOR ainsi rachetées.

Les PSPOR rachetées seront annulées immédiatement après le rachat par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant sur ledit rachat.

5.6 Toutes les PSPOR sont émises sous forme de Parts Sociales convertibles en Parts Sociales Ordinaires. Les PSPOR seront automatiquement converties selon les conditions suivantes:

(i) nonobstant la Date Ultime de Rachat Obligatoire, le détenteur de PSPOR pourra à tout moment avant cette date, demander par écrit (à une ou plusieurs occasions) la conversion de tout ou partie des PSPOR en Parts Sociales Ordinaires;

(ii) Dans ce cas, les PSPOR seront automatiquement converties en un nombre fixe de Parts Sociales Ordinaires équivalant à la valeur nominale des PSPOR respectives et à la prime d'émission liée qui est attribuable aux PSPOR ainsi converties. Aucune fraction de part sociale ne sera disponible. Le conseil de gérance de la Société peut (lorsqu'il y a des fractions) arrondir au nombre entier inférieur le plus proche de Parts Sociales Ordinaires.

Les PSPOR converties seront annulées immédiatement après conversion.

5.7 En adoptant les présents Statuts, l'Assemblée Générale décide de modifier les Statuts afin de mettre en vigueur les modifications des droits et obligations prévues par le présent article 5.6 des Statuts, sous réserve de la condition suspensive requérant la demande écrite du détenteur de PSPOR de convertir les PSPOR en Parts Sociales Ordinaires. L'Assemblée Générale donne pouvoir par la présente au Conseil pour prendre acte de la réalisation de la condition suspensive ci-dessus en présence d'un notaire luxembourgeois, pour modifier les Statuts conformément et pour accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles aux fins de la mise en place de la conversion prévue par l'article 5.6 des Statuts, y compris notamment la nécessaire modification du Registre des Parts Sociales.

5.8 En cas de dissolution/liquidation de la Société, le détenteur de PSPOR aura un rang inférieur à toutes les dettes encourues par la Société mais un rang supérieur au détenteur de Parts Sociales Ordinaires pour les points prévus à l'article 16 ci-dessous.»

##### « Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

6.2 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre les associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession de parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.»

L'Article 15 aura la teneur suivante:

« **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables. Néanmoins, les règles de distribution préférentielles suivantes seront applicables:

- lors d'une distribution d'apports de capital, le capital social de PSPOR devra d'abord être entièrement remboursé avant qu'une telle distribution de capital social ne soit effectuée sur les Parts Sociales Ordinaires; et

- lors d'une distribution des réserves de prime d'émission, la prime d'émission liée au PSPOR sera d'abord entièrement remboursée avant qu'une telle distribution de réserves de prime d'émission ne soit effectuée sur les Parts Sociales Ordinaires.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.»

L'Article 16 aura la teneur suivante:

«16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Après paiement de toutes les dettes actives ou passives des tiers ou des associés de la Société ou dépôt des fonds prévus à cet effet, les détenteurs de PSPOR auront droit à un montant dû en numéraire ou en nature équivalant au remboursement du pourcentage du capital social de PSPOR détenu par chacun d'eux dans la Société et toute prime d'émission due liée à ces PSPOR.

16.3. Après paiement de toutes les dettes actives et passives de la Société (y compris toutes les créances des associés découlant notamment du remboursement aux détenteurs de PSPOR conformément à l'article 16.2 ci-dessus) ou dépôt des fonds prévus à cet effet, le boni de liquidation sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au pourcentage du capital de parts sociales ordinaires et prime d'émission liée détenu par chacun d'entre eux dans la Société.»

*Dixième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent cinquante mille dollars américains (USD 250.000) afin de le porter de son montant actuel de dix huit mille cent huit dollars américains (USD 18,108) représenté par dix huit mille cent huit (18,108) Parts Sociales Ordinaires à deux cent soixante huit mille cent huit dollars américains (USD 268,108) par voie de création et d'émission de six mille huit cent quatre vingt douze (6,892) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et de deux cent quarante trois mille cent huit (243,108) PSPOR d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

### *Intervention - Souscription - Libération*

Sur ces faits, l'Associé Unique, valablement représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à six mille huit cent quatre vingt douze (6,892) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) et deux cent quarante trois mille cent huit (243,108) PSPOR d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et les libérer par un apport en numéraire s'élevant à deux cent cinquante mille dollars américains (USD 250.000) qui sera affecté de la manière suivante:

- un montant de six mille huit cent quatre vingt douze dollars américains (USD 6,892) au compte de capital social de la Société;
  - un montant de soixante quinze centimes (USD 0,75) au compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales Ordinaires;
- et
- un montant de deux cent quarante trois mille cent huit dollars américains (USD 243,108) au compte de prime d'émission lié aux PSPOR.

Le montant de deux cent cinquante mille dollars américains (USD 250.000) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Onzième résolution*

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre les Articles 5.1 et 13.1, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à deux cent soixante huit mille cent huit dollars américains (USD 268,108), représenté par vingt cinq mille (25,000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et deux cent quarante trois mille cent huit (243,108) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR), d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées. Les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires sont individuellement appelées une «Part Sociale» et collectivement appelées les «Parts Sociales».»

« **13.1.** L'exercice social débutera le premier (1<sup>er</sup>) septembre et prendra fin le trente et un août de chaque année.»

### *Douzième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société pour procéder au nom de la Société à l'inscription de ces modifications.

### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire, l'original du présent acte.  
Signé: Reis da Silva, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11773. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011143988/509.

(110167470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

### **MOGEBBA, Light and Sound S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 56.202.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 25 octobre 2011.  
Pour MOGEBE LIGHT AND SOUND SARL  
Fiduciaire Roger Linster  
p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011148272/13.

(110172011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Moneyline Telerate (Global) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.996.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011148274/10.

(110171874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Multi-Strategy Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 73.332.

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011148276/13.

(110172488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**M2, Société Anonyme.**

Siège social: L-6718 Grevenmacher, 9, rue des Caves.

R.C.S. Luxembourg B 74.484.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue au siège social en date du 27 octobre 2011*

Les mandats de l'Administrateur Unique, à savoir Monsieur Serge VEYDER, né le 06/04/1964 à Luxembourg, demeurant au 9 rue des caves, L-6718 Grevenmacher, et du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

M2 S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011148277/17.

(110172220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Net Services GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 137.273.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011148278/12.

(110172212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Nexthouse 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 41, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.562.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148279/10.

(110172157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Nordstad Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.165.

---

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour NORDSTAD IMMOBILIERE S.A.

AREND CONSULT SA R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011148280/13.

(110172214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Naxos Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.870.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 août 2011*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, administrateur, née le 1<sup>er</sup> février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011148281/19.

(110171782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**New Papers Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.331.

---

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

“LALADI LIMITED”, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Sonia DELFINI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme “NEW PAPERS HOLDING S.A.”, (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83.331, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 110 du 21 janvier 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 25 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 994 du 6 octobre 2005;

2) Que le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'“Actionnaire Unique”), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. DELFINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2011. LAC/2011/47172. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148282/53.

(110172287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**NFS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le jeudi 27 octobre 2011.

*Pour la société*

Me Martine DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2011148284/13.

(110172025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Northern Beach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 77.962.

Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2010, modifiant le dépôt L110165637 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148285/11.

(110171768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Novainvest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2011148286/13.

(110172233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Novertec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg B 140.243.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3737 Rumelange, le 27 octobre 2011.

Monsieur Sébastien Lang

*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2011148288/12.

(110171820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**ECIP M S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 162.942.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of October.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held the extraordinary general shareholders' meeting of ECIP M S.A., a public limited company (société anonyme) having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 162.942 (the "Company").

The Company was incorporated on 4 August 2011 by a deed of the undersigned notary, submitted to the registration formalities on 8 August 2011 and filed with the Luxembourg Trade and Companies Register on 19 August 2011 under number L110135494. The articles of association of the Company have been rectified pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 September 2011 in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

The meeting of shareholders (the “Meeting”) is chaired by Mr. Nicolas Huet, with professional address at 32, rue de Monceau, F-75008 Paris, France;

The chairman appoints as secretary Ms. Laurence Burkhard, with professional address at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

The Meeting elects as scrutineer Ms. Virginie Gonella, with professional address at 291, Route d’Arlon, L-1150 Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman has declared and requested the undersigned notary to enact the following:

I. The current share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred ten thousand (310,000) shares in registered form with a nominal value of ten Eurocents (EUR 0.10) each, all fully subscribed and entirely paid up;

II. The shareholders present or represented at this Meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxyholders of the shareholders represented. The aforesaid attendance list, having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the members of the bureau.

III. The proxies given by the represented shareholders, having been signed *ne varietur* by the members of the bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed for registration purposes.

IV. As a result of the aforementioned attendance list, one hundred percent (100%) of the issued shares of the Company are represented at this Meeting, which is consequently regularly constituted and may validly deliberate and decide on all items of the below agenda.

V. The agenda of the Meeting is as follows:

*Agenda:*

1) Change of the nominal value of the shares of the Company from ten Eurocent (EUR 0.1) to one hundred Euro (EUR 100.-) each;

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred twenty-four million nine hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 424,969,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred ten thousand (310,000) shares, to four hundred twenty-five million Euro (EUR 425,000,000.-) by the issuance of four million two hundred forty-nine thousand six hundred ninety (4,249,690) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the “New Shares”), having the same rights and privileges as the existing shares;

3) Waiver by the current shareholders of the Company of their preferential subscription rights;

4) Subscription of four million two hundred forty-nine thousand six hundred ninety (4,249,690) New Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by the current shareholders and the new subscribers, and full payment of the New Shares by contribution in cash;

5) Appointment of Ms. Vivianne Akriche, born on 8 February 1977, in Domont, France, with professional address at 32 rue de Monceau, F-75008 Paris, France, as a member of the board of directors of the Company for six (6) years ending on the date of the annual general shareholders’ meeting, which shall take place in 2017;

6) Appointment of Mr. Frans Tieleman, born on 27 June 1973, in Rome, Italy, with professional address at 32 rue de Monceau, F-75008 Paris, France, as a member of the board of directors of the Company for six (6) years ending on the date of the annual general shareholders’ meeting, which shall take place in 2017;

7) Amendment and full restatement of the articles of association of the Company (the “Articles”); and

8) Miscellaneous.

On the basis of the aforementioned agenda, the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting RESOLVES to change the nominal value of the shares of the Company from ten Eurocent (EUR 0.1) to one hundred Euro (EUR 100.-) each and the number of shares from three hundred and ten thousand (310,000) shares to three hundred and ten (310) shares.

*Second resolution*

The Meeting RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred twenty-four million nine hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 424,969,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to four hundred twenty-five million Euro (EUR 425,000,000.-) by the issuance of four million two hundred forty-nine thousand six hundred ninety (4,249,690) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the “New Shares”), having the same rights and privileges as the existing shares.



*Intervention of the subscribers - Subscription - Payment*

Thereupon appeared from (1) to (3) hereafter the current shareholders of the Company and from (4) to (13) hereafter the new subscribers (the appearing parties from (1) to (13) are hereinafter together referred to as the “Subscribers”):

1) EURAZEO, a public limited liability company (société anonyme) governed by the French law having its registered office at 32, rue de Monceau, F-75008 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register (Registre du commerce et des sociétés de Paris) under number 692 030 992 declares to subscribe for three million one hundred sixteen thousand four hundred eight (3,116,408) issued New Shares and to fully pay them up to their nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by a contribution in cash of three hundred eleven million six hundred forty thousand eight hundred Euro (EUR 311,640,800.-);

2) Eurazeo Partners S.C.A., SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.189, acting by its general managing partner Eurazeo Management Lux S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.188 declares to subscribe for four hundred thirty thousand sixty-five (430,065) issued New Shares and to fully pay them up to their nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by a contribution in cash of forty-three million six thousand five hundred Euro (EUR 43,006,500.-);

3) Eurazeo Partners B S.C.A., SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.545, acting by its general managing partner Eurazeo Management Lux S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.188 declares to subscribe for one hundred ninety-three thousand two hundred seventeen (193,217) issued New Shares and to fully pay them up to their nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by a contribution in cash of nineteen million three hundred twenty-one thousand seven hundred Euro (EUR 19,321,700.-);

4) MARK ANTONY PARTNERS S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 22, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.702, whose principal place of business is at 745 Fifth Avenue, New York NY10151 United States of America, acting through its investment manager Octavian Advisors L.P. whose registered address is at 745 Fifth Avenue, New York NY10151 United States of America, declares to subscribe for one hundred thousand (100,000) issued New Shares and to fully pay them up to their nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by a contribution in cash of ten million Euro (EUR 10,000,000.-);

5) SEPIK S.A., a public limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, declares to subscribe for one hundred thousand (100,000) issued New Shares and to fully pay them up to their nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by a contribution in cash of ten million Euro (EUR 10,000,000.-);

6) FCPR Cathay Capital II, a fonds commun de placement à risque governed by the French laws, whose registered office is at 25, rue Marbeuf, 75008 Marbeuf, France, acting by its management company Cathay Capital Private Equity, a société par actions simplifiée whose registered office is at 25, rue Marbeuf, 75008 Marbeuf, France and registered with the Paris trade and companies register under number 490 506 045, declares to subscribe for sixty thousand (60,000) issued New Shares and to fully pay them up to their nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by a contribution in cash of six million Euro (EUR 6,000,000.-);

7) BELSORG, a société anonyme governed by the Belgium laws, whose registered office is at South Center Titanium, Place Marcel Broodthaers numéro 8, St Gilles, B-1060 Brussels, Belguim, and registered under number 0891.985.274, declares to subscribe for fifty thousand (50,000) issued New Shares and to fully pay them up to their nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by a contribution in cash of five million Euro (EUR 5,000,000.-);

8) FCPR Prédica 2007 Co-Investment Fund, a fonds commun de placement à risque governed by the French laws, whose registered office is at 100 Boulevard du Montparnasse F-75014 Paris, France, acting by its management company Credit Agricole Private Equity, whose registered office is at 100 Boulevard du Montparnasse F-75014 Paris, France and registered with the Paris trade and companies register under number 428 711 196, declares to subscribe for fifty thousand (50,000) issued New Shares and to fully pay them up to their nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by a contribution in cash of five million Euro (EUR 5,000,000.-);

9) FCPR Credit Agricole Private Equity Co-Invest 1, a fonds commun de placement à risque governed by the French laws, whose registered office is at 100 Boulevard du Montparnasse F-75014 Paris, France, acting by its management company Credit Agricole Private Equity, whose registered office is at 100 Boulevard du Montparnasse F-75014 Paris, France and registered with the Paris trade and companies register under number 428 711 196, declares to subscribe for

forty thousand (40,000) issued New Shares and to fully pay them up to their nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by a contribution in cash of four million Euro (EUR 4,000,000.-);

10) ARCHIMEDIA HOLDING CORP., a company governed by the laws of the British Virgin Islands, whose registered office is at Flemmings House, Wickhams Cays, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered under number 1634307, declares to subscribe for thirty thousand (30,000) issued New Shares and to fully pay them up to their nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by a contribution in cash of three million Euro (EUR 3,000,000.-);

11) Cherng Family Investments LLC, a limited liability company governed by the laws of the Delaware, whose principal place of business is at 1683 Walnut Grove Avenue, Rosemead California 91770, United States of America, declares to subscribe for thirty thousand (30,000) issued New Shares and to fully pay them up to their nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by a contribution in cash of three million Euro (EUR 3,000,000.-);

12) OREFA S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 145.880, declares to subscribe for twenty-five thousand (25,000) issued New Shares and to fully pay them up to their nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by a contribution in cash of two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-);

13) NJJ Capital, whose registered office is at 17, Place de la Madeleine, F-75008 Paris, France and registered with the Paris trade and companies register under number 520 817 040, declares to subscribe for twenty-five thousand (25,000) issued New Shares and to fully pay them up to their nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by a contribution in cash of two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000.-).

The appearing parties (1) and (4) to (13) are hereby represented by Mr. Nicolas Huet, with professional address at 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France, by virtue of eleven (11) proxies under private seal given by the aforementioned appearing parties.

The appearing parties (2) and (3) are hereby represented by Ms. Virginie Gonella, with professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies under private seal given by the aforementioned appearing parties.

The said thirteen (13) proxies, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau of the Meeting, the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

All the New Shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of four hundred twenty-four million nine hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 424,969,000.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

The Meeting ACKNOWLEDGES that the current shareholders of the Company unanimously waive any preferential subscription right concerning the New Shares and agree with the subscription described here above.

#### *Third resolution*

The Meeting RESOLVES to appoint Ms. Vivianne Akriche, born on 8 February 1977, in Domont, France, with professional address at 32 rue de Monceau, F-75008 Paris, France, as a member of the board of directors of the Company for six (6) years ending on the date of the annual general shareholders' meeting, which shall take place in 2017.

#### *Fourth resolution*

The Meeting RESOLVES to appoint Mr. Frans Tieleman, born on 27 June 1973, in Rome, Italy, with professional address at 32 rue de Monceau, F-75008 Paris, France, as a member of the board of directors of the Company for six (6) years ending on the date of the annual general shareholders' meeting, which shall take place in 2017.

#### *Fifth resolution*

The Meeting RESOLVES to amend and fully restate the Articles taking into account the preceding resolutions and further to reflect and implement the most relevant provisions of a shareholders' agreement.

The appearing parties, represented as stated here above, have therefore requested the undersigned notary to enact the restated Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a public limited liability company ("société anonyme") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by these articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5.1, 7.2 and 8.1 the exceptional rules applying to a one member company ("société unipersonnelle").

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Moncler (as defined in article 16 below), the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any financial operations, as well as any transactions on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "ECIP M S.A."

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Shareholder(s)") deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Notwithstanding the above paragraph, the address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at four hundred twenty-five million Euro (EUR 425,000,000.-) represented by four million two hundred and fifty thousand (4,250,000) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up (the "Shares").

From the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 23 of the Law.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by decision of the general Shareholders' meeting, in accordance with these Articles and subject to the provisions of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles its holder to a fraction of the corporate profits and, upon liquidation, assets in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Share Transfers

6.5.1 - General

In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable to non-Shareholders.

In case of plurality of Shareholders, the Transfer of Shares to third parties other than to Permitted Transferees or which do not comply with conditions of these Articles must be authorized by Shareholders representing two third of the paid-in capital of the Company. As a derogation hereto, and subject to the provisions of articles 6.5.2. to 6.8 below, on the other Shareholders' rights, Eurazeo is authorised until October 11, 2012 to transfer a maximum number of six hundred twenty-three thousand three hundred and thirty-five (623,335) of its Shares to any Third Party without such authorisation. Eurazeo Affiliates shall also be entitled to freely transfer part of their Shares along with Eurazeo in the same proportion (i.e. twenty percent (20%) of their Shares).

6.5.2 - General Restrictions on Share Transfers

Investors shall not transfer Shares to non-Shareholders until the fifth anniversary of the acquisition by the Company of a 45% stake in Moncler (the "Investors Non-Transferability Period") save under the conditions provided by these Articles.

As from the expiration of the Investors Non-Transferability Period, all or part of their Shares may be transferred to non-Shareholders for cash consideration only and under the conditions provided by these Articles.

6.5.3. - Transfer of Investors Shares in the event of Transfer of Eurazeo Shares

By derogation from Article 6.5.2, in the event Eurazeo transfers all or part of the Shares it holds in the Company (the "Eurazeo Shares Transferred") to a Third Party Purchaser, Eurazeo shall ensure that the Investors may simultaneously transfer to the Third Party Purchaser (the "Tag Along Right") according to the same terms and conditions as the conditions of Transfer of the Eurazeo Shares Transferred, including the representations and warranties to be granted to the Third Party Purchaser and the deferred payment of all or part of the consideration if applicable, a portion of the shares in the Company held by the Investors equal to the number derived by multiplying (a) the total number of Shares in the Company owned by such Investors by (b) a fraction, the numerator of which is the total number of Eurazeo Shares Transferred to be sold by Eurazeo in connection with the transfer and the denominator of which is the total number of Shares held by Eurazeo immediately prior to such transfer (the "Investors Shares Transferred").

Eurazeo shall notify the Third Party Offer to the Investors in a written notice (the “Eurazeo Notice”), which Eurazeo Notice shall be given at least forty-five (45) calendar days before the completion of the contemplated Transfer and shall set forth:

- The identification of the Third Party Purchaser and the identification of its ultimate controlling shareholder(s);
- A description of the terms and conditions of the Third Party Offer; and
- The consideration to be paid for the Eurazeo Shares.

Each Investor shall have a thirty-day period from the receipt of Eurazeo Notice of the contemplated Transfer to notify to Eurazeo its decision to exercise its Tag Along Right. To be valid, the Tag Along Right can be exercised only on the full portion of the Investors’ Shares calculated in accordance with the preceding paragraph.

The representations and warranties provided for in the above paragraph shall be granted by each Shareholder under the following conditions:

- each Shareholder shall make such representations and grant such warranties on its own behalf and not jointly with the other Shareholders;
- each transferring Shareholder shall make representations and grant warranties pro rata to its shareholding in the Company.

Eurazeo and each of the transferring Investors shall bear its pro rata share of all the costs, fees and other expenses incurred by the Investors and Eurazeo in connection with the Transfer of Shares in accordance with this article 6.5.3.

By derogation from provisions of article 6.5.2., in the event Eurazeo transfers all or part of the Eurazeo Shares to any Third Party Purchaser and this Transfer has the effect, should it be completed, that Eurazeo ceases to hold more than fifty percent (50%) of the share capital or the voting rights of the Company, each Investor shall have the option to Transfer simultaneously to the Third Party Purchaser, either all of its Shares or a portion of its Shares calculated pro rata as described under article 6.5.3.

The other provisions of this article shall apply mutatis mutandis to such Transfer.

#### 6.6 - Right of First Refusal (“ROFR”)

##### 6.6.1 - Benefit of the ROFR

Following the expiration of the Investors Non-Transferability Period, in the event that any of the Investors receives a Third Party Offer to acquire any of its Shares (the ROFR Shares”), Eurazeo or any entity designated by Eurazeo shall have the right to acquire for cash the ROFR Shares.

##### 6.6.2 - Exercise of the ROFR by Eurazeo

###### a) Offer Notice

The Investor who intends to transfer (other than a transfer to a Permitted Transferee or a transfer pursuant to article 6.5.3) any of its Shares pursuant to article 6.6.1 above (the “Selling Investor”) shall promptly notify the Third Party Offer to Eurazeo in a written notice (the “Offer Notice”). Such Offer Notice shall be given before the completion of the contemplated Transfer and shall set forth:

- The identification of the Third Party Purchaser (the “Offeror”), as the case may be, and, for the Third Party Purchaser, the identification of its ultimate controlling shareholder(s);
- A description of the terms and conditions of the Third Party Offer; and
- The cash consideration to be paid for the ROFR Shares (together the “Transfer Conditions”). The Offer Notice shall constitute the Selling Investor’s irrevocable offer to transfer the ROFR Shares to Eurazeo.

###### b) Exercise of the ROFR

The ROFR may be exercised by Eurazeo by delivering to the Selling Investor with copy to the other Investors a written notice within thirty (30) calendar days following the receipt of the Offer Notice (the “ROFR Notice Period”), offering to the Selling Investor to purchase all, but not less than all, of the ROFR Shares as the case may be; (the “ROFR Notice”) failing of which the Investor may proceed with the transfer upon terms no less favorable to the Selling Investor than the Transfer Conditions notified in the Offer Notice.

In the event that Eurazeo exercises its ROFR within the ROFR Notice Period, all the ROFR Shares shall be transferred to Eurazeo according to the same terms and conditions as the Transfer Conditions.

#### 6.7 - Permitted Transfers

Until October 11, 2012, Eurazeo, and its Affiliates along with Eurazeo have the right to Transfer, without being subject to the restrictions provided under article 6.5.3, a maximum portion of twenty percent (20%) of the Eurazeo Shares.

Each Shareholder has the right to Transfer all or part of its Shares in the Company to an Affiliate. Transfers of Shares to a Permitted Transferee by Eurazeo or any Investor shall not be subject to the restrictions under these Articles, provided that, as a condition precedent to any Transfer permitted hereunder, each Permitted Transferee shall be agreeing to be bound by these Articles together with such other documentation as may be reasonably requested by the Company.

Should it be contemplated that such Permitted Transferee shall cease to be an Affiliate of such Party, such Party shall cause such Affiliate to Transfer back to such Party the Shares it holds before it ceases to be an Affiliate of such Party.

#### 6.8 - Registration of Shares

The Shares shall be in registered form. The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such Shares. Certificates stating such inscription may be delivered to the Shareholders. Valid transfers of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the Board of Directors or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

#### **Art. 7. Management.**

##### 7.1 - Appointment and removal

###### 7.1.1. The Company is managed by:

- i. in case the Company is a one member company: either one director, two directors, acting jointly, or a board of directors, as the Shareholders may decide from time to time;
- ii. in case the Company has at least two Shareholders: a board of directors composed of at least three members. The director(s) need not to be shareholder(s).

7.1.2. Each director shall be appointed for a period of maximum six (6) years and each may be revoked by resolutions adopted by the Shareholders.

7.1.3. In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting.

##### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

##### 7.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two members of the board of directors.

The director, or in case of plurality of directors the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks, to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

##### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can discuss or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors. In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

##### 7.5 -Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

#### **Art. 8. General shareholders' meeting.**

##### 8.1 General

The single Shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality or any increase in the commitments of the Company's Shareholders, which require a unanimous vote, may only be adopted by a majority of two-thirds of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

## 8.2 Special matters relating to Moncler

The director or in case of plurality of directors, the board of directors shall obtain the affirmative vote of Shareholders representing two-third of the whole issued share capital of the Company, either (i) at a general meeting of Shareholders or (ii) in writing after having sent the text of the resolutions to each Shareholder, prior to deciding of the following matters:

(i) Any amendment to the M Shareholders' Agreement which could impact the value of the investment held indirectly by the Investors in Moncler;

(ii) Any Transfer of Securities held by the Company to an Affiliate of the Company unless such Transfer is part of a restructuring leading to an IPO of Moncler or to a total or partial sale of Securities to a Third Party. In the event such Transfer of Securities is to be made to an Affiliate which is not directly or indirectly owned by the then existing Shareholders of the Company in the same proportion as such Shareholders own such direct or indirect interest in the Company, then the approval of a majority of the issued share capital of the Company held by the Investors shall also be required.

The director or in case of plurality of directors, the Board of Directors shall decide on the exercise of its rights pursuant to the Moncler Shareholders' Agreement. The Shareholders, either (i) at a general meeting of Shareholders or (ii) by written resolution (each Shareholder having received the text beforehand), shall decide upon the affirmative vote of Shareholders representing the majority of the whole issued share capital of the Company of any decision to Transfer all or part of the Company's interest in Moncler.

**Art. 9. Annual general share holders' meeting.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 70 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of June at 10 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or any other place.

**Art. 10. Audit.** The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by article 61 of the Law for public liability companies. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders in accordance with article 9 above among the list of the Réviseurs d'Entreprises Agréés.

## Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

### 11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2011.

### 11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 72 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of Shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of articles.** These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of Shareholders, by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by these Articles and the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

**Art. 16. Definitions.** For the Purpose of the Articles:

“Affiliate” means when used with respect to a specified person which is not a natural Person, (i) another Person that, either directly or indirectly through one or more intermediaries, Controls or is Controlled by the Person specified (in the case of a fund, its manager or any person which Controls or is Controlled by its manager), (ii) a fund managed by that Person, or any of its subsidiaries and, with respect to Eurazeo, any entity owned or held directly or indirectly by directors, officers and/or employees of Eurazeo. All Affiliates are subject to fulfillment of anti-money laundering policies as applicable in Luxembourg at the time of the Transfer of Shares or capital increases of the Company.

“Control” means the holding of more than fifty percent (50%) of the share capital or voting rights of a company.

“Eurazeo Shares” means, at any time, the Shares held by Eurazeo or by one of its Affiliates.

“Eurazeo” means Eurazeo SA, a société anonyme incorporated under the laws of France, whose registered office is at 32 rue de Monceau - 75008 Paris, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Paris under the number 692 030 992.

“Investors” means Eurazeo Partners S.C.A., SICAR, Eurazeo Partners B S.C.A., SICAR, MARK ANTONY PARTNERS S.à r.l., SEPIK S.A, FCPR Cathay Capital II, BELSORG, FCPR Prédica 2007 Co-Investment Fund, FCPR Credit Agricole Private Equity Co-Invest 1, ARCHIMEDIA HOLDINGS CORP., Cherng Family Investments LLC, OREFA S.à r.l. and NJJ Capital together with any future shareholder of the Company (other than any Eurazeo’s Permitted Transferee).

“Investors Non-Transferability Period” has the meaning set forth in Article 6.5.2.

“Investors Shares” means, at any time, the Shares held by the Investors.

“Law” means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time.

“Moncler” means Moncler SpA, a company incorporated under the laws of Italy, whose registered office is at Milan, via Stendhal 47, registered with the Companies Register in Milan (Italy) VAT and tax code 04642290961.

“Moncler Shareholders’ Agreement” means a shareholders’ agreement relating to the shareholding and investment in Moncler to be entered into by the Company (as the case may be), as amended, restated or supplemented from time to time in accordance with its provisions.

“New Investors” means any Person which is not a shareholder of the Company, nor a shareholder of Eurazeo.

“Permitted Transferee” means, with respect to any Person, an Affiliate of such Person.

“Person” means any natural person, corporation, limited partnership, general partnership, limited liability company, joint stock company, joint venture, association, company, trust or other organization, or any governmental authority.

“Securities” means, at any time, the shares in Moncler as well as any instrument giving access, immediately or at term, to the share capital of Moncler.

“Shares” means, at any time, the shares of the Company.

“Third Party” means any Person who is not a Shareholder.

“Third Party Offer” means a firm, binding and fully financed offer by a Third Party to purchase part or all of the Investors Shares for a cash consideration.

“Third Party Purchaser” means, when used in connection with a Transfer other than a Transfer to a Permitted Transferee, the Person(s) who acquire(s) Shares in the Company pursuant to the Transfer.

“Transfer” means any redemption, sale, transfer, conveyance, assignment, promise to sell, encumbrance or disposition, whether by contract or by operation of law, including any sale of equity, merger, recapitalization, reorganization, liquidation or other similar transaction, provided that the giving of any pledge or security interest of any kind by Eurazeo or its Affiliates in connection with the financing or refinancing of the acquisition of Moncler shall not be deemed a Transfer.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS CLOSED.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 6,800 (six thousand eight hundred Euro).

#### *Powers*

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any cleric and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.  
The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le onzième jour octobre.

Par-devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ECIP M S.A., une société anonyme ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162.942 (la «Société»).

La Société a été constituée en date du 4 août 2011 par acte du notaire instrumentant, soumis aux formalités de l'enregistrement en date du 8 août 2011 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 19 août 2011 sous le numéro L110135494. Les statuts de la Société ont été rectifiés par acte du notaire instrumentant, en date du 28 septembre 2011, et sont en voie de publication auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires (l'«Assemblée») est présidée par Monsieur Nicolas Huet, ayant son adresse professionnelle au 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France;

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence Burkhard, ayant son adresse professionnelle au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie Gonella, ayant son adresse professionnelle au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social actuel de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix mille (310.000) actions nominatives d'une valeur nominale de dix Cents (EUR 0.10) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

II. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau. Les procurations desdits actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que cent pourcent (100%) des actions émises de la Société sont représentées à la présente Assemblée laquelle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-dessous.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Changement de la valeur nominale des actions de la Société de dix Cents (EUR 0.10) à cent Euros (EUR 100,-) chacune;

2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent vingt-quatre millions neuf cent soixante-neuf mille Euros (EUR 424.969.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix mille (310.000) actions, à quatre cent vingt-cinq millions d'Euros (EUR 425.000.000,-) par l'émission de quatre millions deux cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (4.249.690) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune (les «Nouvelles Actions»), ayant les mêmes droits et prérogatives que les actions existantes;

3) Renonciation, par les actionnaires actuels de la Société, à leurs droits préférentiels de souscription;

4) Souscription de quatre millions deux cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (4.249.690) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par les actionnaires actuels et les nouveaux souscripteurs, et libération intégrale des Nouvelles Actions par apport en numéraire;

5) Nomination de Mme Vivianne Akriche, née le 8 février 1977, à Domont, France, ayant son adresse professionnelle au 32, rue de Monceau, F-75008 Paris, France, en tant que membre du conseil d'administration de la Société, pour six (6) ans jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu en 2017;

6) Nomination de M. Frans Tieleman, né le 27 juin 1973, à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle au 32, rue de Monceau, F-75008 Paris, France, en tant que membre du conseil d'administration de la Société, pour six (6) ans jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu en 2017;

7) Modification et refonte intégrale des statuts de la Société (les «Statuts»); et

8) Divers.



Sur base de l'ordre du jour susmentionné, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de changer la valeur nominale des actions de la Société de dix Cents (EUR 0.10) à cent Euros (EUR 100,-) chacune et le nombre d'actions de trois cent dix mille (310.000) à trois cent dix (310).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent vingt-quatre millions neuf cent soixante-neuf mille Euros (EUR 424.969.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à quatre cent vingt-cinq millions d'Euros (EUR 425.000.000,-) par l'émission de quatre millions deux cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (4.249.690) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune (les «Nouvelles Actions»), ayant les mêmes droits et prérogatives que les actions existantes.

*Intervention des souscripteurs - Souscription - Libération*

Interviennent ensuite de (1) à (3) ci-après, les actionnaires actuels de la Société et de (4) à (13) ci-après, les nouveaux souscripteurs (les parties comparantes de (1) à (13) sont ci-après définies ensemble comme les «Souscripteurs»):

1) EURAZEO, une société anonyme régie par les lois françaises, ayant son siège social au 32, rue de Monceau, F-75008 Paris, France, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 692 030 992, déclare souscrire à trois millions cent seize mille quatre cent huit (3.116.408) Nouvelles Actions émises, et de les libérer intégralement à hauteur de leur valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par un apport en numéraire de trois cent onze millions six cent quarante mille huit cents Euros (EUR 311.640.800,-);

2) Eurazeo Partners S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.189, agissant par son associé-gérant commandité Eurazeo Management Lux S.A., une société anonyme soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.188, déclare souscrire à quatre cent trente mille soixante-cinq (430.065) Nouvelles Actions émises, et de les libérer intégralement à hauteur de leur valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par un apport en numéraire de quarante-trois millions six mille cinq cents Euros (EUR 43.006.500,-);

3) Eurazeo Partners B S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.545, agissant par son associé-gérant commandité Eurazeo Management Lux S.A., une société anonyme soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.188, déclare souscrire à cent quatre-vingt treize mille deux cent dix-sept (193.217) Nouvelles Actions émises, et de les libérer intégralement à hauteur de leur valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par un apport en numéraire de dix-neuf millions trois cent vingt et un mille sept cents Euros (EUR 19.321.700,-);

4) MARK ANTONY PARTNERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22 rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.702, dont le principal établissement se trouve au 745, 5<sup>e</sup> Avenue, New York NY10151 Etats-Unis d'Amérique, agissant par Octavian Advisors L.P. dont le siège social se trouve au 745, 5<sup>e</sup> Avenue, New York NY10151 Etats-Unis d'Amérique, déclare souscrire à cent mille (100.000) Nouvelles Actions émises, et de les libérer intégralement à hauteur de leur valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par un apport en numéraire de dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-);

5) SEPIK S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en voie d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, déclare souscrire à cent mille (100.000) Nouvelles Actions émises, et de les libérer intégralement à hauteur de leur valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par un apport en numéraire de dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-);

6) FCPR Cathay Capital II, un fonds commun de placement à risque régit par les lois françaises, ayant son siège social au 25 rue Marbeuf, 75008 Marbeuf, France, agissant par sa société de gestion Cathay Capital Private Equity, une société par actions simplifiée, ayant son siège social au 25 rue Marbeuf, 75008 Marbeuf, France et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 490 506 045, déclare souscrire à soixante mille (60.000) Nouvelles Actions émises, et de les libérer intégralement à hauteur de leur valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par un apport en numéraire de six millions d'Euros (EUR 6.000.000,-);

7) BELSORG, une société anonyme régie par les lois Belges, ayant son siège social au South Center Titanuim, Place Marcel Broodthaers numéro 8, St Gilles, B-1060, Bruxelles, Belgique et immatriculée sous le numéro 0891.985.274, déclare souscrire à cinquante mille (50.000) Nouvelles Actions émises, et de les libérer intégralement à hauteur de leur

valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par un apport en numéraire de cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-);

8) FCPR Prédica 2007 Co-Investment Fund, un fonds commun de placement à risque régi par les lois françaises, ayant son siège social au 100 Boulevard du Montparnasse F-75014 Paris, agissant par sa société de gestion Credit Agricole Private Equity, ayant son siège social au 100 Boulevard du Montparnasse F-75014 Paris, France et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 428 711 196, déclare souscrire à cinquante mille (50.000) Nouvelles Actions émises, et de les libérer intégralement à hauteur de leur valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par un apport en numéraire de cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-);

9) FCPR Credit Agricole Private Equity Co-Invest 1, un fonds commun de placement à risque régi par les lois françaises, ayant son siège social au 100 Boulevard du Montparnasse F-75014 Paris, agissant par sa société de gestion Credit Agricole Private Equity, ayant son siège social au 100 Boulevard du Montparnasse F-75014 Paris, France et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 428 711 196, déclare souscrire à quarante mille (40.000) Nouvelles Actions émises, et de les libérer intégralement à hauteur de leur valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par un apport en numéraire de quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000,-);

10) ARCHIMEDIA HOLDING CORP., une société régie par lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Flemmings House, Wickhams Cays, PO Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée sous le numéro 1634307, déclare souscrire à trente mille (30.000) Nouvelles Actions émises, et de les libérer intégralement à hauteur de leur valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par un apport en numéraire de trois millions d'Euros (EUR 3.000.000,-);

11) Cherng Family Investments LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au 1683 Walnut Grove Avenue, Rosemead Californie 91770, Etats-Unis d'Amérique, déclare souscrire à trente mille (30.000) Nouvelles Actions émises, et de les libérer intégralement à hauteur de leur valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par un apport en numéraire de trois millions d'Euros (EUR 3.000.000,-);

12) OREFA S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.880, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) Nouvelles Actions émises, et de les libérer intégralement à hauteur de leur valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par un apport en numéraire de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-);

13) NJJ Capital, ayant son siège social au 17, Place de la Madeleine, F-75008 Paris, France et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro number 520 817 040, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) Nouvelles Actions émises, et de les libérer intégralement à hauteur de leur valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par un apport en numéraire de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-).

Les parties comparantes (1) et (4) à (13) sont représentées ici par Monsieur Nicolas Huet, ayant son adresse professionnelle au 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France, en vertu de onze (11) procurations données sous seing privé par les parties comparantes susmentionnées.

Les parties comparantes (2) et (3) sont représentées ici par Madame Virginie Gonella, ayant son adresse professionnelle au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé par les parties comparantes susmentionnées.

Lesquelles treize (13) procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée, le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Toutes les Nouvelles Actions ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quatre cent vingt-quatre millions neuf cent soixante-neuf mille Euros (EUR 424.969.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

L'Assemblée PREND ACTE que les actionnaires actuels de la Société renoncent à l'unanimité, à leurs droits préférentiels de souscription sur les Nouvelles Actions et approuvent la souscription décrite ci-dessus.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE de nommer Madame Vivianne Akriche, née le 8 février 1977, à Domont, France, ayant son adresse professionnelle au 32, rue de Monceau, F-75008 Paris, France, en tant que membre du conseil d'administration de la Société, pour six (6) ans jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu en 2017.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée DECIDE de nommer Monsieur Frans Tieleman, né le 27 juin 1973, à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle au 32, rue de Monceau, F-75008 Paris, France, en tant que membre du conseil d'administration de la Société, pour six (6) ans jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu en 2017.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée DECIDE de modifier et de refondre intégralement les Statuts de la Société en tenant compte des résolutions précédentes et afin de refléter et de mettre en oeuvre les stipulations essentielles d'un pacte d'actionnaires.

Les parties comparantes représentées comme susmentionné, ont donc requis le notaire instrumentant, d'acter la refonte des Statuts de la Société, lesquels se liront dorénavant comme suit:

“ **Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5.1, 7.2 et 8.1, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société unipersonnelle.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans Moncler (tel que défini à l'article 16 ci-dessous), l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, de parts sociales, d'obligations, de reconnaissances de dettes, obligations bancaires ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, excepté par le biais d'une offre au public, qui peuvent être convertibles et à l'émission de titres obligataires.

D'une manière générale, la Société peut accorder une assistance aux sociétés du Groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut en outre effectuer toute opération financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination sociale.** La Société existera sous la dénomination «ECIP M S.A.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (les «Actionnaires») délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Nonobstant le paragraphe ci-dessus, le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la municipalité par simple décision de l'administrateur, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux ou des succursales établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Actions.**

6.1 - Capital social souscrit et autorisé

Le capital social de la Société est fixé à quatre cent vingt-cinq millions d'Euros (EUR 425.000.000,-) représenté par quatre millions deux cent cinquante mille (4.250.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les «Actions»).

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Actions sont détenues par un seul Actionnaire, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 23 de la Loi.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'Actionnaire unique ou par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux présents Statuts et dans les limites prévues par la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque Action donne droit à son détenteur, à une fraction des profits et à la liquidation, des actifs, en proportion directe avec le nombre d'Actions existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert des actions

6.5.1 - Générale

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Actionnaire, les Actions détenues par celui-ci sont librement transmissibles à des non-Actionnaires.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Actionnaires, la Cession d'Actions à des tiers, autres que des Cessionnaires Autorisés ou qui ne serait pas conforme aux conditions des présents Statuts doivent être autorisés par les Actionnaires représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Par dérogation au paragraphe précédent et sous réserve des dispositions des articles 6.5.2 et 6.8 ci-dessous concernant les autres droits des Actionnaires, Eurazeo est autorisée jusqu'au 11 octobre 2012, à céder un montant maximal de six cent vingt-trois mille trois cent trente-cinq (623.355) de ses Actions, à tout tiers sans nécessité une telle autorisation.

Les Sociétés Eurazeo Affiliées seront également autorisées à céder librement leurs Actions en même temps qu'Eurazeo et ce, dans les mêmes proportions (c'est à dire vingt pourcent (20%) de leurs Actions).

6.5.2 - Restrictions générales sur les Cessions d'Actions

Les Investisseurs ne céderont pas leurs Actions à des non-Actionnaires jusqu'au cinquième anniversaire de l'acquisition par la Société, de quarante-cinq pourcent (45%) de participation dans Moncler (la «Période de Non-Cession des Actions des Investisseurs»).

A compter de la fin de la Période de Non-Cession des Actions des Investisseurs, tout ou partie de leurs Actions pourront être cédées en contrepartie d'espèces uniquement et sous les conditions stipulées dans les présents Statuts.

#### 6.5.3 - Cessions d'Actions des Investisseurs dans le cas de Cession des Actions d'Eurazeo

Par dérogation à l'article 6.5.2, dans le cas de la cession par Eurazeo, de tout ou partie des Actions qu'elle détient dans la Société (les «Actions Eurazeo Cédées») à un Acheteur Tiers, Eurazeo s'assurera que les Investisseurs peuvent simultanément céder à l'Acheteur Tiers (le «Droit de Sortie Conjointe») et sous les mêmes termes et conditions que les Actions Eurazeo Cédées, incluant les déclarations et garanties accordées à l'Acheteur Tiers et le paiement différé de tout ou partie de la contrepartie le cas échéant, une portion des Actions de la Société détenue par ces Investisseurs égal au nombre obtenu en multipliant (a) le nombre total d'Actions de la Société détenues par ces Investisseurs par (b) une fraction, le numérateur étant le nombre total des Actions Eurazeo Cédées qui seront vendues par Eurazeo lors de la cession et le dénominateur étant le nombre total des Actions immédiatement détenues par Eurazeo préalablement à cette cession (les «Actions des Investisseurs Cédées»).

Eurazeo notifiera par écrit l'Offre du Tiers aux Investisseurs (la «Notice d'Eurazeo»). La Notice d'Eurazeo sera donnée au moins quarante-cinq (45) jours calendriers avant l'achèvement de la Cession envisagée et indiquera:

- L'identification de l'Acheteur Tiers et l'identification de ses actionnaires ultimes détenant une majorité de contrôle;
- Une description des termes et conditions de l'Offre du Tiers; et
- La contrepartie à verser pour les Actions Eurazeo.

Chaque Investisseur aura une période de 30 jours à compter de la réception de la Notice d'Eurazeo sur la Cession envisagée pour notifier à Eurazeo sa décision d'exercer son Droit de Sortie Conjointe. Pour être valable, ce Droit de Sortie Conjointe peut seulement être exercé sur la portion totale des Actions des Investisseurs calculée conformément au paragraphe précédent.

Les déclarations et garanties fournies conformément au paragraphe précédent seront données par chaque Actionnaire sous les conditions suivantes:

- chaque Actionnaire fera de telles déclarations et fournira ses garanties pour son propre compte et non conjointement avec les autres Actionnaires;
- chaque Actionnaire cédant fera de telles déclarations et fournira ses garanties au prorata de sa participation dans la Société.

Eurazeo et chaque Actionnaire cédant supportera proportionnellement tous les coûts, frais et autres dépenses occasionnés par la Cession d'Actions conformément à l'article 6.5.3.

Par dérogation aux dispositions de l'article 6.5.2., dans le cas où Eurazeo cède tout ou partie des Actions Eurazeo à tout Acheteur Tiers et que suite à cette Cession, Eurazeo cesse de détenir plus de cinquante pourcent (50%) du capital social ou des droits de vote de la Société, chaque Investisseur pourra simultanément céder à cet Acheteur Tiers, tout ou partie de ses Actions calculées conformément à l'article 6.5.3.

Les autres dispositions de cet article s'appliqueront mutatis mutandis à la Cession.

### 6.6 - Droit de Premier Refus ("DDPR")

#### 6.6.1 - Bénéfice du DDPR

Après l'expiration de la Période de Non-Cession des Actions des Investisseurs, dans le cas où l'un des Investisseurs reçoit une Offre de Tiers afin d'acquérir ses Actions (les «Actions DDPR»<sup>o</sup>), Eurazeo ou toute entité désignée par Eurazeo aura le droit d'acquérir les Actions DDPR en contrepartie d'espèces.

#### 6.6.2 - Exercice du DDPR par Eurazeo

##### a) Notice d'Offre

L'Investisseur qui a l'intention de céder (autrement que par une cession à un Cessionnaire Autorisé ou une cession conforme l'article 6.5.3) ses Actions en vertu de l'article 6.6.1 ci-dessus (l'«Investisseur Vendant») devra notifier l'Offre de Tiers à Eurazeo par écrit et dans les meilleurs délais (la «Notice d'Offre»). Cette Notice d'Offre devra être donnée avant l'achèvement de la Cession envisagée et indiquera:

- L'identification de l'Acheteur Tiers (l'«Offrant») et le cas échéant, l'identification de ses actionnaires ultimes détenant une majorité de contrôle;
- Une description des termes et conditions de l'Offre du Tiers; et
- La contrepartie en espèces à verser pour les Actions DDPR (ensemble les «Conditions de la Cession»). La Notice d'Offre constituera l'offre irrévocable de l'Investisseur Vendant de céder les Actions DDPR à Eurazeo.

##### b) Exercice du DDPR

Le DDPR peut être exercé par Eurazeo par la délivrance à l'Investisseur Vendant, avec copie aux autres Investisseurs, d'une notification écrite dans les trente (30) jours calendriers suivant la réception de la Notice d'Offre (la «Période de Notification du DDPR») offrant à l'Investisseur Vendant d'acheter la totalité, et pas moins que la totalité des Actions

DDPR. A défaut, l'Investisseur devra procéder à la cession sous des termes non moins favorables pour l'Investisseur Vendant que les Conditions de la Cession notifiées dans la Notice d'Offre.

Dans l'hypothèse où Eurazeo exercerait son DDPR pendant la Période de Notification du DDPR, toutes les Actions DDPR seront cédées à Eurazeo selon les mêmes termes et conditions que les Conditions de la Cession.

#### 6.7 - Cessions Autorisées

Jusqu'au 11 octobre 2012, Eurazeo, et les Sociétés Eurazeo Affiliées en parallèle avec Eurazeo, auront le droit de céder, sans être soumises aux restrictions prévues à l'article 6.5.3, une portion maximale de vingt pourcent (20%) des Actions Eurazeo.

Chaque Actionnaire a le droit de céder tout ou partie des Actions de la Société à un Affilié. La Cession des Actions à un Cessionnaire Autorisé, par Eurazeo ou par tout Investisseur, ne sera pas soumise aux restrictions prévues dans les présents Statuts, à la condition que préalablement à toute Cession Autorisée, chaque Cessionnaire Autorisé aura accepté d'être lié par les présents Statuts ainsi qu'avec toute documentation raisonnablement requise par la Société.

S'il adviendrait que ce Cessionnaire Autorisé cesse d'être un Affilié de cette Partie, cette dernière fera en sorte que cet Affilié lui cède de nouveau les Actions qu'il détient, avant qu'il ne cesse d'être son Affilié

#### 6.8 - Inscription des Actions

Toutes les Actions sont nominatives. La Société considérera que les Actions inscrites au nom d'une personne déterminée dans le registre des Actionnaires, est le propriétaire de ces Actions. Des certificats actant cette inscription peuvent être délivrés aux Actionnaires. Les cessions valables d'Actions nominatives auront lieu par une déclaration de cession inscrite dans le registre des Actionnaires, datée et signée par le conseil d'administration ou par toute personne détenant des pouvoirs appropriés pour agir de la sorte.

### **Art. 7. Administration.**

#### 7.1 - Nomination et démission

##### 7.1.1. La Société est gérée par:

i. dans l'hypothèse où la Société est une société unipersonnelle: soit un administrateur, deux administrateurs agissant conjointement, ou un conseil d'administration, que les Actionnaires nommeront à tout moment;

ii. dans l'hypothèse où la Société est composée d'au moins deux Actionnaires: un conseil d'administration composée d'au moins trois membres.

Les administrateur(s) ne doivent pas nécessairement être Actionnaire(s).

7.1.2. Chaque administrateur est nommé pour une durée maximale de six (6) ans et tous peuvent être révoqués sur décision adoptée par les Actionnaires.

7.1.3. Dans l'hypothèse où un administrateur est démis de ses fonctions ou remplacé ou si l'un d'entre eux démissionne, décède, ou prend sa retraite ou tout autre cas de vacance, son remplaçant sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires relèvent de la compétence de l'administrateur ou en cas de pluralité d'administrateurs, de la compétence du conseil d'administration.

#### 7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Dans les rapports avec les tiers et en justice, l'/les administrateur(s) aura tout pouvoir pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conforme à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux membres quelconques du conseil d'administration.

L'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra sous-déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne sera pas nécessairement administrateur et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des Actionnaires.

Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront enregistrés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par un administrateur quelconque.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les administrateurs présents ou représentés à ladite réunion.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises lors d'une réunion du conseil d'administration. Cette approbation peut résulter seul ou de plusieurs documents distincts.

Tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil d'administration par téléphone ou conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une participation à une réunion par les moyens décrits ci-dessus équivaldra à une participation en personne à cette réunion.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par facsimilé, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire.

#### 7.5 - Responsabilité des administrateurs

L'/les administrateur(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des actionnaires**

#### 8.1 - Général

L'Actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de pluralité d'Actionnaires, chaque Actionnaire peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre d'Actions qu'il détient. Chaque Actionnaire possède un droit de vote en rapport avec le nombre d'Actions détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Actionnaires détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société ou augmentation des engagements des Actionnaires de la Société, pour lesquels un vote à l'unanimité des Actionnaires est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Actionnaires détenant au moins une majorité représentant les trois-quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

#### 8.2 - Matières spéciales relatives à Moncler

L'administrateur, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, obtiendra le vote positif des Actionnaires représentant les trois-quarts de l'entière du capital social souscrit de la Société (i) soit par le biais d'une assemblée générale des Actionnaires, (ii) soit par écrit, suite à l'envoi, à chaque Actionnaire, d'un texte contenant les résolutions à voter, dans les matières suivantes:

(i) Toute modification du Pacte d'Actionnaire Moncler qui pourrait avoir un impact sur la valeur des investissements détenus par les Investisseurs dans Moncler;

(ii) Toute cession de Valeurs Mobilières détenues par la Société, à l'un de ses Affiliés, excepté si cette cession fait partie d'une restructuration conduisant à une IPO de Moncler ou à en cas de vente totale ou partielle des Valeurs Mobilières à un Tiers. Dans le cas où cette cession de Valeurs Mobilières serait effectuée en faveur d'un Affilié qui ne serait pas directement ou indirectement détenu par les Actionnaires existants dans des proportions équivalentes à la participation détenue directement ou indirectement par ces Actionnaires dans la Société, alors l'approbation de la majorité du capital social souscrit de la Société détenue par les Investisseurs sera aussi requise.

L'administrateur, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société décidera de l'exercice de ses droits en vertu du Pacte d'Actionnaires Moncler. Les Actionnaires (i) soit par le biais d'une assemblée générale des Actionnaires, (ii) soit par résolution écrite (chaque Actionnaire ayant préalablement reçu le texte contenant les résolutions à voter), décideront de céder tout ou partie de la participation de la Société dans Moncler par le biais d'un vote positif des Actionnaires représentant la majorité du capital social souscrit de la Société.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément à l'article 70 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier vendredi du mois de juin, à 10.00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées d'Actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, peuvent avoir lieu à tout lieu et horaire, tel que précisés dans la convocation à ces assemblées. Elles pourront avoir lieu au siège social ou à tout autre endroit.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 61 de la Loi concernant les sociétés anonymes. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes agiront collégalement et formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires conformément à l'article 9 ci-dessus et choisis sur la liste des Réviseurs d'Entreprises Agréés.

## **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels**

### 11.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui débutera lors de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2011.

### 11.2 - Comptes annuels

Chaque année, l'administrateur ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration dresse un inventaire, incluant des indications sur la valeur des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits dans lequel les provisions pour amortissements seront indiquées.

Chaque Actionnaire pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 72 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à, et aussi longtemps que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) Actionnaire(s) en proportion de leur participation dans la Société.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Actionnaire unique ou de l'un des Actionnaires.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut avoir lieu que sur décision adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Actionnaires ou non, nommés par les Actionnaires, qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

### **Art. 15. Modification des statuts.**

Les présents Statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'assemblée des Actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par les présent Statuts et les lois du Grand -Duché de Luxembourg.

### **Art. 16. Définitions.** Pour l'interprétation de ces Statuts:

"Affilié" signifie quand elle est utilisée pour désigner une personne spécifique qui n'est pas une Personne physique, (i) toute autre Personne qui, soit directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par une Personne spécifique (dans le cas d'un fonds, son gestionnaire ou toute personne qui contrôle ou est contrôlée par son gestionnaire), (ii) un fonds géré par cette Personne ou par l'une de ses filiales et, au regard d'Eurazeo, toute entité détenue directement ou indirectement par les administrateurs, managers et/ou employés d'Eurazeo. Tous les Affiliés sont soumis à des politiques de lutte anti-blanchiment applicables à Luxembourg au moment de la Cession des Actions ou en cas d'augmentations du capital social de la Société.

"Contrôle" signifie la détention de plus de cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société.

"Actions d'Eurazeo" signifie les Actions détenues à tout moment par Eurazeo ou par l'un de ses Affiliés.

"Eurazeo" signifie Eurazeo SA, une société anonyme constituée sous les lois françaises, dont le siège social est au 32 rue de Monceau - 75008 Paris, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 030 992.

"Investisseurs" signifie Eurazeo Partners S.C.A., SICAR, Eurazeo Partners B S.C.A., SICAR, MARK ANTONY PARTNERS S.à r.l., SEPIK S.A, FCPR Cathay Capital II, BELSORG, FCPR Prédica 2007 Co-Investment Fund, FCPR Credit Agricole Private Equity Co-Invest 1, ARCHIMEDIA HOLDINGS CORP., Cherng Family Investments LLC, OREFA S.à r.l. et NJJ Capital, ainsi que tout actionnaire futur de la Société (autre que les Cessionnaires Autorisés d'Eurazeo).

"Période de Non-Cession des Actions des Investisseurs" a le sens défini à l'article 6.5.2.

"Actions des Investisseurs" signifie les Actions détenues à tout moment, par les Investisseurs.

"Loi" signifie la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée.

"Moncler" signifie Moncler SpA, une société constituée sous les lois Italiennes, dont le siège social est à Milan, 47 rue Stendhal et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Milan (Italie) sous le numéro TVA et le numéro fiscal 04642290961.

"Moncler Pacte d'Actionnaires" signifie le pacte d'actionnaires concernant la participation et l'investissement dans Moncler, tel que modifié, qui sera conclu le cas échéant par la Société.

"Nouveaux Investisseurs" signifie une Personne qui n'est pas actionnaire de la Société, ni actionnaire d'Eurazeo.

"Cessionnaire Autorisé" signifie, au sujet d'une Personne, tout Affilié de cette Personne.

“Personne” signifie toute personne physique, établissement, société en commandite, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, société par actions, joint venture, association, société, trust ou autre organisation, ou autorité gouvernementales.

“Valeurs Mobilières” signifie les actions de Moncler ainsi que tout instrument donnant accès immédiatement ou à terme, au capital social de la Société.

“Actions” signifie les actions de la Société.

“Tiers” signifie une Personne qui n’est pas actionnaire de la Société.

“Offre du Tiers” signifie l’offre ferme, irrévocable et entièrement financée, faite par un Tiers d’acheter tout ou partie des Actions des Investisseurs et de les payer en espèces.

“Acheteur Tiers” signifie quand elle est utilisée en rapport avec une Cession, autre qu’une Cession à un Cessionnaire Autorisé, la/les Personne(s) qui acquière(nt) des Actions de la Société par le biais d’une Cession.

“Cession” signifie le rachat, vente, transfert, aliénation, cession, promesse de vente, sûreté ou don, que ce soit par contrat ou par opération de la loi, incluant la vente de participation, fusion, recapitalisation, réorganisation, liquidation ou toute autre transaction similaire, à condition que le gage ou toute autre sûreté de toute nature, octroyé par Eurazeo ou ses Affiliés pour le financement ou le refinancement de l’acquisition de Moncler ne soit pas considéré comme une cession.

L’ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

#### *Frais*

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.800 (six mille huit cents Euros).

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l’étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d’une version française et qu’en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nicolas Huet, Laurence Burkhard, Virginie Gonella, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 octobre 2011. LAC/2011/45172. Reçu 75.

*Le Receveur p.d. (signé): Tom Benning.*

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144025/946.

(110167150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

#### **Nutribiox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.260.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148291/10.

(110172472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

#### **Now Pharm A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 72.948.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011148289/12.

(110172192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**O.I.A. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 80, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.931.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148292/10.

(110171866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.748.

---

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.10.2011.

Szymon DEC  
Gérant

Référence de publication: 2011148295/12.

(110172273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Olibrami S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.

R.C.S. Luxembourg B 152.688.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3737 Rumelange, le 27 octobre 2011.

Monsieur Brandt Pascal  
Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011148299/12.

(110171819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Olmitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 147.433.

---

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 octobre 2011.

Pour OLMITEC SARL  
Fiduciaire Roger Linster  
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011148300/13.

(110172595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**OMG Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148301/10.

(110172637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**OPTrust Infrastructure Europe I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 144.584.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 27 octobre 2011 que le siège social de la Société a été transféré du 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148303/15.

(110171868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Optotec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 54.834.

*Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 octobre 2011*

Révocation de Mr. Gilles WECKER de sa fonction d'administrateur.

Révocation de Ms Åsa ÄHLUND de sa fonction d'administrateur.

Révocation de la société Modern Treuhand S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de Maître Richard STURM, avocat à la cour, né le 06.07.1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, pour prendre la fonction d'administrateur.

Nomination de Mr. Francis WELSCHER, employé privé, né le 25.06.1963 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-4940 Bascharage, 121-127 avenue de Luxembourg, pour prendre la fonction d'administrateur.

Nomination de la société Crownlux S.A., registre de commerce 265316, avec siège social à Lake Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, pour prendre fonction de commissaire aux comptes.

Décision de transférer le siège social de la société à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

Référence de publication: 2011148304/19.

(110172548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Osteria Saporì + Profumi Della Terra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 2, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 131.678.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Fiduciaire WBM  
Experts comptables et fiscaux  
Signature

Référence de publication: 2011148305/13.

(110171808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Ostholt Tankschiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.549.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 octobre 2011.

Pour OSTHOLT TANKSCHIFF SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011148306/13.

(110172594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**P.N. Seafood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.047.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P.N. SEAFOOD S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011148307/11.

(110172515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**BISSELL International Finance Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.147.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of October;

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED

BISSELL Inc., a company incorporated under the laws of Michigan, United States of America, having its registered office at 2345 Walker Ave., NW, Grand Rapids, MI 49544, United States, here represented by Me Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

**Title I. - Denomination - Registered office - Object Duration**

**Art. 1. Legal form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the Company) governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the Companies' Law) and the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Denomination.** The denomination of the Company is "BISSELL International Finance Company, S.à r.l.".

**Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

3.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 4. Corporate object.**

4.1 The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, its partners, group or affiliated companies of its partners, excluding however loans to, or investments in, retail clients.

4.4 The Company may borrow in any form, including through a trust (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

4.5 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

**Title II. - Capital - Shares - Share premium - Redemption of shares**

**Art. 6. Corporate capital.**

6.1 The issued corporate capital is fixed at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) ordinary shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up (the Shares).

6.2 The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

6.3 Each Share gives right to one vote.

6.4 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all Shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value plus paid in share premium).

6.5 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be.

**Art. 7. Shares, Transfer and Redemption.**

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital. For all other questions relating to a transfer of Shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

7.2 Each Share is indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

7.3 Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

**Art. 8. Events on shareholders.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9. Rights of shareholders.**

9.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

9.2 In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

**Title III. - Management**

**Art. 10. Composition of board of managers.**

10.1 The Company is administered by a board of managers composed of two or more managers, out of which: (A) at least one manager of class A (the Class A Manager(s)) and (B) at least one manager of class B (the Class B Manager(s)), with all the B Managers professionally resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

10.2 The managers' powers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.3 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons. Should such removal be in conflict with the residency rules stated in Article 10.1, the general meeting of shareholders will use their best efforts to comply with such residency rules by appointing new appropriate managers as soon as possible.

#### **Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.**

11.1 The managers will elect amongst themselves a manager professionally resident in Luxembourg who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint a chairman pro tempore another manager who presides over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

11.2 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy by respecting the residency rules set out in Article 10.1, such decision to be ratified by the next general meeting.

11.3 Unless stated otherwise in the Articles, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.4 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of at least one clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

11.5 Meetings of the board of managers are quorate, if (i) one Class A Manager and one Class B Manager are present or represented and (ii) the board meeting is physically held in Luxembourg.

11.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and any manager participating by such means will be counted to the quorum as a member of the board of managers being present at the meeting, provided the conference call, video conference or other similar means of communications is initiated in Luxembourg.

11.7 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

#### **Art. 12. Resolutions of the board of managers.**

12.1 Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one additional vote per proxy.

12.2 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

12.3 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, provided such circular resolutions have been signed in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 13. Powers of the management.**

13.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

13.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

#### **Art. 14. Delegation of powers.**

14.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management (gestion journalière) of the Company to one or more managers professionally resident in Luxembourg who will be called Daily Manager(s).

14.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

14.3 There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

14.4 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this Article 14 (in particular, in case of a delegation of daily management to a Daily Director, the Company is committed by the sole signature of any Daily Director), the Company is bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

**Art. 15. Management indemnity.** A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

##### **Art. 16. Procedural rules for shareholders' meetings.**

16.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

16.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

16.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50 %) of the capital.

16.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg.

Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Audit - Liquidation**

**Art. 17. Financial year.** The Company's financial year runs from the first day of January of one year to the thirty-first day of December of the same year.

##### **Art. 18. Annual statutory accounts.**

18.1 Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

18.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the abovementioned balance sheet.

18.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

##### **Art. 19. Distributions.**

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

19.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

##### **Art. 20. Interim dividends.**

20.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the Shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.

20.2 The distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

**Art. 21. Auditor.** The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder (s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

##### **Art. 22. Liquidation.**

22.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

22.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 23. Applicable laws.** All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

*Transitory disposition*

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and shall close on the thirty-first day of December 2011.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

The twenty thousand (20,000) Ordinary Shares have been subscribed by BISSELL Inc., prenamed, and fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the under-signed notary.

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at two.
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:

*a. as Class A Manager:*

- Mr. Kenneth VAN DER WENDE, born on 2 January 1955 in New Jersey, United States of America, residing professionally at 2345 Walker Ave., NW, Grand Rapids, MI 49544, United States of America;

*b. as Class B Manager:*

- Mr. Alberto MORANDINI, born on 9 February 1968 in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- 2) The Company shall have its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L1724 Luxembourg.

*Valuation and Costs*

The share capital is estimated at fourteen thousand five hundred twenty-eight Euros (EUR 14,528.-) (exchange rate (median price) on 12 October 2011: USD 1.-= EUR 0.7264).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**follows the French version:**

L'an deux mille onze, le treizième jour d'octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

**A COMPARU**

BISSELL Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat de Michigan, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2345 Walker Ave., NW, Grand Rapids, MI 49544, Etats-Unis, représentée par Maître Jan BÖING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare former:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme légale.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la société est «BISSELL International Finance Company, S.à r.l.».

**Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du Conseil de gérance de la Société.

3.3 La Société peut avoir des bureaux et filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement des participations, des actions et obligations et des dépôts à la banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, corps gouvernementaux ou «trusts», d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que par le transfert par vente, échange ou autres titres, obligations, débentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations de tous genres (y compris les dérivatifs), de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière à ses sociétés mères ou filiales.

4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous toutes ses formes dans les sociétés partenaires, groupe ou filiales des sociétés partenaires à l'exclusion des prêts ou des investissements à destination des clients particuliers/ de détail.

4.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris via un trust (à l'exception cependant des demandes de prêts du public ou la prise de dépôts du public/ de particuliers).

4.5 Généralement, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et conduire toute opération financière, durable ou non, commerciale et industrielle, qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

### **Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Rachat des parts**

#### **Art. 6. Capital social, Capital autorisé.**

6.1 Le capital social de la société est fixé à vingt mille Dollars (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un Dollar (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Parts»).

6.2 Le capital émis de la société pourra être augmenté ou diminué en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

6.3 Chaque Part donne droit à une voix.

6.4 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associées ou, selon le cas, le conseil de gérance, quand est décidée l'attribution d'un dividende, n'en convienne autrement, toutes les Parts donnent droit à distribution conformément au montant total de leur contribution (correspondant au total de leur valeur nominale et de la prime d'émission).

6.5 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts perçus sur l'émission de ces Parts (si applicable) sont affectés à une réserve spéciale pour les primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas.

#### **Art. 7. Parts sociales, Cession et Rachat.**

7.1 Les Parts sont librement cessibles entre associés. Les cessions de Parts entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour toute autre question relative à un transfert de parts sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque Part est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

7.3 Les Parts ne seront pas rachetées suite à la demande d'un associé.

**Art. 8. Événements concernant les associés.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

#### **Art. 9. Droits des associés.**

9.1 Un associé aussi bien que ses héritiers et ses représentants ou ayant-droits et créanciers d'un associé ne peuvent pas, quelles que soient les circonstances, demander l'apposition de scellées sur les biens ou les documents de la Société, ni même s'impliquer de quelque façon que ce soit dans l'administration de la société.

9.2 Afin d'exercer leurs droits, il doivent se rapporter aux états financiers et aux décisions de l'assemblée générale.

### **Titre III. - Gérance**

#### **Art. 10. Composition du conseil de gérance.**

10.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux ou plus gérants, dont (A) au moins un gérant de catégorie A (le «Gérant(s) de Catégorie A») et (B) au moins un gérant de catégorie B (les «Gérant(s) de Catégorie



B)), la totalité des Gérants de Catégorie B demeurant professionnellement au Luxembourg, pas nécessairement associés, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

10.2 Les pouvoirs des gérants ainsi que leur rémunération sont déterminées lors de l'assemblée générale des associés.

10.3 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation. Si une telle révocation se voit être en conflit avec les règles de résidence énoncées à l'article 10.1, l'assemblée générale des associés mettront tout en oeuvre pour se conformer avec ces règles de résidence en nommant le plus rapidement possible de nouveaux gérants appropriés.

#### **Art. 11. Procédure des réunions du conseil de gérance.**

11.1 Les gérants choisissent parmi eux un gérant résidant professionnellement au Luxembourg qui sera président du conseil de gérance. En l'absence du président, le conseil de gérance nomme comme président intérimaire un autre gérant pour présider la réunion. Les obligations du président consistent à veiller à ce que les procédures du conseil respectent les termes du présent Article 11 et à présider les réunions du conseil de gérance.

11.2 En cas de vacance dans le conseil de gérance, les gérants restants ont le droit de nommer un remplaçant provisoire en respectant les règles de résidence énoncées à l'article 10.1, dont la nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

11.3 À moins que les Statuts n'en disposent autrement, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Aucune affaire ne peut être traitée lors d'une réunion du conseil de gérance si elle n'a pas lieu au Luxembourg.

11.4 Le président ou tout gérant peut convoquer une assemblée du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent suite à un préavis de convocation d'au moins un jour franc. Il est possible de renoncer à ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, s'ils confirment leur consentement à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui peut être envoyée par porteur, courrier, recommandé ou simple, courrier électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée.

11.5 Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si (i) un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés, et (ii) la réunion du conseil de gérance se déroule physiquement à Luxembourg.

11.6 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à la réunion du conseil de gérance dans de telles circonstances est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et seul un gérant participant à la réunion par de tels moyens sera pris en compte pour le quorum, en tant que membre participant physiquement présent au Luxembourg à condition que la conférence téléphonique, la vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication soit initié à Luxembourg.

11.7 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui lui sera physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance.

#### **Art. 12. Décisions du conseil de gérance.**

12.1 Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un vote supplémentaire par procuration.

12.2 Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par n'importe quel autre gérant.

12.3 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même validité et portée que si elle avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue, à condition que ces résolutions circulaires aient été signées au Luxembourg. De telles signatures peuvent apparaître en un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution circulaire est celle de la dernière signature.

#### **Art. 13. Pouvoirs de la gérance.**

13.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

13.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur est administré au nom de la Société par le conseil de gérance.

#### **Art. 14. Délégation de pouvoirs.**

14.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de «Gérant(s) Délégué à la gestion journalière».

14.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

14.3 Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

14.4 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article 14 (en particulier, dans le cas d'une délégation de gestion journalière à un Gérant Délégué, la Société est engagée par la seule signature de l'un des Gérants Délégués), la Société est engagée, par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

#### **Art. 15. Indemnité de gérance.**

15.1 Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 16. Règles procédurales pour les réunions d'associés.**

16.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

16.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

16.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Une résolution n'est valablement adoptée qu'après vote des associés, représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution.

16.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

### **Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation**

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier d'une année et finit le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 18. Comptes sociaux annuels.**

18.1 Chaque année le trente-et-un décembre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

18.2 En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

18.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

#### **Art. 19. Distributions.**

19.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

19.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à son intégrale reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés et, s'il y a lieu, du conseil de gérance.

#### **Art. 20. Dividendes intérimaires.**

20.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux Parts, si les trois conditions suivantes sont remplies: i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de profits distribuables suffisants.

20.2 Les bénéfices distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice financier ou, selon le cas, la date de la constitution, plus tout profits reportés et tout montant repris des réserves disponibles pour une distribution, moins les pertes reportées et tout montant devant être alloué aux réserves en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

**Art. 21. Commissaire aux comptes.** La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

**Art. 22. Liquidation.**

22.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

22.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

**Art. 23. Lois applicables.** Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2011.

*Souscription - Paiement*

Les statuts ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par BISSEL Inc., prénommée, et totalement payée par apport en numéraire d'un montant total de vingt mille Dollars (USD 20.000,-), de sorte que la somme de vingt mille Dollars (USD 20.000) est désormais à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire soussigné.

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après l'immatriculation de la Société, l'unique associé susmentionné prend les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - a. En tant que Gérants de Catégorie A:
    - Monsieur Kenneth VAN DER WENDE né le 2 janvier 1955 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 2345 Walker Ave., NW, Grand Rapids, MI 49544, Etats-Unis d'Amérique;
  - b. En tant que Gérant de Catégorie B:
    - Monsieur Alberto MORANDINI, né le 9 février 1968 à Pétange, Luxembourg, résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 2) La Société aura son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Evaluation et Frais*

Le capital social est estimé à quatorze mille cinq cent vingt-huit Euros (EUR 14.528,-) (taux d'échange du 12 Octobre 2011: USD 1,-= EUR 0,7264).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille Euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: J. BÖING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. LAC/2011/45768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144637/446.

(110167917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

**Phoenix Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 101.718.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148309/10.

(110172618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**P.R.T., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 147.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148308/10.

(110172394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Pandomus, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 146.540.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 26 octobre 2011*

La société MAZARS, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous numéro B 56248, avec siège social au 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, a été remplacée en tant que Réviseur d'entreprises agréé par la société MAZARS Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous numéro B 159962, avec siège social au 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Pandomus*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011148316/16.

(110171787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Peinture Marc Feltus Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 104.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148317/10.

(110172161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Perlita Car S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 129.873.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Perlita Car S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2011148318/12.

(110172071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**PG International S.A. - Polaris Group International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 104.937.

En date du 23 août 2011, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Le conseil d'administration constate que Monsieur José Correia et Madame Géraldine Schmit, administrateurs de la Société, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148319/15.

(110172185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Phantom Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 112.967.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Phantom Holding S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2011148320/15.

(110172400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Pharmahold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 138.151.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148322/10.

(110172490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Picus, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5401 Ahn, 6, rue de Niederdonven.  
R.C.S. Luxembourg B 77.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148323/10.

(110172206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Phantom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 110.843.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

PHANTOM S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2011148321/15.

(110172401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Platifer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3656 Kayl, 45A, rue Michel.  
R.C.S. Luxembourg B 140.119.

**EXTRAIT**

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privée en date du 31/08/2011:

- d'accepter la révocation du gérant administratif:

\* Monsieur Rogério AUGUSTO TAVARES, indépendant, né le 03/03/1965 à Macieira de Cambra (Potugal), demeurant à L-1741 Luxembourg, 89 Rue de Hollerich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28/10/2011.

ABC COMPTABILITE SARL

Signature

Référence de publication: 2011148324/16.

(110172091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Poolco 1 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: CHF 200.010,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 150.433.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 25 octobre 2011*

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Heinz, Administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968, résidant professionnellement au 121, Avenue de la Faïencerie L – 1511 Luxembourg pour une durée de six ans.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Pascal Caruso, Administrateur de Sociétés, né le 06 juillet 1975, résidant professionnellement au 121, Avenue de la Faïencerie L – 1511 Luxembourg pour une durée de six ans.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Laurent Kind, Administrateur de Sociétés, né le 28 novembre 1971, résidant professionnellement au 121, Avenue de la Faïencerie L – 1511 Luxembourg pour une durée de six ans.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société Hoche Partners Trust Services S.A., une société anonyme établie à Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 110094, ayant son siège social à L – 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, en tant que Commissaire aux Comptes au lieu de «Réviseur d'Entreprise» de la Société pour une durée de six ans.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011148325/23.

(110171804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Advent Appollo (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 159.821.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

ADVENT CENTRAL & EASTERN EUROPE IV LIMITED PARTNERSHIP, an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, registered with the Registrar of Companies under number MC 24263 (the "Principal"),

represented by Ms. Linda Harroch, maître en droit, residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 21 October 2011 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I. - That Advent Appollo (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.821, has been incorporated by a deed of the undersigned notary on 22 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 June 2011 (number 1231 page 59065). The articles of incorporation have not been amended.

II. - That the subscribed share capital of Advent Appollo (Luxembourg) S.à r.l. amounts currently to fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

III. - That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of Advent Appollo (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company").

IV. - That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V. - That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI. - That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII. - That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII. - That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ADVENT CENTRAL & EASTERN EUROPE IV LIMITED PARTNERSHIP, exempted limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social chez Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, immatriculée auprès de Registrar of Companies sous le numéro MC 24263 (le "Mandant");

représenté par Madame Linda Harroch, maître en droit, demeurant à Luxembourg (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 21 Octobre 2011, laquelle, après

avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société à responsabilité limitée Advent Appollo (Luxembourg) S.à r.l. est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.821, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 2011, publié au Mémorial C recueil des Sociétés et Associations le 8 juin 2011 (numéro 1231 page 59065). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

II. - Que le capital social de la société à responsabilité limitée Advent Appollo (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à quinze mille Euros (EUR 15.000.-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune.

III. - Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société Advent Appollo (Luxembourg) S.à r.l. (la "Société").

IV. - Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. - Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII. - Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. - Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14176. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011149072/93.

(110173361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

**Mission Systems International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.600.000,00.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 160.483.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession en date du 24 octobre 2011 que toutes les 64.000 parts sociales détenues par ITT International S.à r.l. dans la Société ont été transférées à ITT Water Technology Delaware, Inc., de sorte que ITT Water Technology Delaware, Inc., avec effet au 24 octobre 2011 est l'associé unique de la Société détenant toutes les 64.000 parts sociales de la Société.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Pour extrait conforme  
Un mandataire

Référence de publication: 2011148250/16.

(110172174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.